



Commission des finances et des affaires générales

- 5 Administration générale

Composition de la commission permanente du Conseil Général et constitution des commissions - Représentation du Conseil Général dans divers organismes

Rapport n° CG/2014/30

Service Chef de file :

Direction des services de l'assemblée

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport propose de compléter la composition de la commission permanente et de certaines commissions du Conseil Général, suite à la démission de M. GRIGNON.

Il vise également à procéder à la désignation de représentants du Département dans divers organismes.

Suite à la démission le 31 mars 2014 de M. Francis GRIGNON, et à son remplacement par Mme Laurence MULLER-BRONN, élue en qualité de suppléante lors des élections cantonales de mars 2008 dans le Canton d'Erstein, il nous appartient de compléter la composition de la commission permanente.

Conformément à la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011, tous les membres de l'assemblée font partie de la commission permanente.

C'est pourquoi, je vous propose de nommer Mme MULLER-BRONN, nouvelle conseillère générale du Canton d'Erstein, membre de la commission permanente.

*

Il convient par ailleurs de désigner Mme MULLER-BRONN pour siéger dans certaines commissions thématiques du Conseil Général, selon la liste figurant en annexe 1, et de compléter en ce sens la délibération n° CG/2011/2 du 31 mars 2011 relative à la constitution des commissions.

*

Je vous propose en outre de procéder à la désignation de membres de l'assemblée délibérante, en qualité de représentants du Département dans les organismes figurant aux tableaux joints en annexes 2 et 3.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- décide de nommer Mme Laurence MULLER-BRONN membre de la commission permanente,

- désigne Mme Laurence MULLER-BRONN pour siéger dans certaines commissions thématiques, conformément à la liste jointe en annexe 1,

- procède sans vote au scrutin secret à la désignation des représentants du Département dans les organismes figurant aux tableaux joints en annexes 2 et 3.

Strasbourg, le 30/04/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL